

Prestations et honoraires

Pôle ventes :

Immeuble à usage d'habitation et locaux commerciaux

• Jusqu'à 50.000€	9%
• 100.001€ à 200.000€	8%
• 201.000€ à 300.000€	7%
• 301.000€ à 500.000€	6%
• Au delà de 500.001€	5%
Terrains	10%
Annexes (Parking, garage, cave)	10%

Honoraires maximum TTC* à la charge de l'acquéreur.

*TVA incluses au taux en vigueur de 20%

Rapport d'évaluation à partir de 250€

Pôle locations :

Les honoraires de visites, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail sont fixés par m2 de surface habitable en tenant compte de la zone concernée (loi ALUR).

Zone tendue : 10€/m2 TTC

Zone non-tendue : 8€/m2 TTC

Les honoraires d'état des lieux sont fixés à 3€/m2 toutes zones confondues.

Honoraires d'état des lieux 3€/m2 TTC

Forfait minimum propriétaire 150€ TTC